

Communiqué du 21 avril 2004

60ème anniversaire du Droit de vote pour les femmes :

Il reste encore du chemin pour une véritable parité en politique

Au lendemain des élections régionales et cantonales, ce mois d'avril 2004 est l'occasion de célébrer le 60ème anniversaire de l'accès des femmes à la citoyenneté, en nous rappelant que les françaises durent attendre le 21 avril 1944 pour voir l'Assemblée consultative provisoire, du Comité français de la libération nationale (CFLN), leur accorder le droit de vote et d'éligibilité : 96 ans après que la IIème République instaure le suffrage " universel " masculin (en 1848) et interdise aux femmes d'assister à des réunions politiques, 38 ans après que ce droit fut reconnu aux Finlandaises, 14 ans après qu'il fut octroyé aux Turques.

C'est au cours des élections municipales d'avril 1945, que les françaises votèrent pour la première fois, en septembre et octobre 1945 que respectivement 39 d'entre elles furent élues conseillères générales, et que 33 purent franchir les portes de l'Assemblée nationale constituante. Si la prise de conscience de la faible évolution du nombre de femmes sur les bancs de l'Assemblée a permis de faire voter la loi du 6 juin 2000 relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ", les résultats des dernières législatives 2002 (12.3% de femmes) et cantonales 2004 (10.9%) témoignent encore du fait que là où l'égalité des chances n'est pas imposée, la culture paritaire semble avoir bien du mal à éclore au sein de la majorité des partis politiques.

Du droit de voter et d'être élue à une véritable parité entre les femmes et les hommes, il reste encore du chemin à parcourir. La situation ne sera en effet satisfaisante que lorsque, dans les faits, les femmes occuperont toute la place qui leur revient dans la vie publique.

Marie-Jo ZIMMERMANN

Députée de la Moselle

Rapporteure générale de l'Observatoire

de la parité entre les femmes et les hommes